

L'une des plus graves conséquences engendrées par la guerre qui a duré une quinzaine d'années (de 1975 jusqu'en 1990) a été l'enlèvement et la disparition de 17000 personnes au Liban, selon les sources officielles. Cette pratique à laquelle avait recouru les milices a visé des milliers d'innocents dont le seul crime fut leur appartenance religieuse, idéologique, régionale ou nationale.

L'enlèvement prenait différentes dimensions, tantôt réduites, tantôt plus vastes selon l'humeur et l'intérêt des antagonistes et bien sûr de la situation politique du moment.

À la suite d'une première manifestation des mères et des femmes dans les rues de Beyrouth revendiquant le retour de leurs parents enlevés, le comité des parents des personnes enlevées et disparues a vu la lumière. Juste un mois après, se forma le "comité de sauvegarde des libertés publiques et démocratiques", d'ailleurs ce comité soutient toujours notre cause.

Les parents et le comité ainsi formé ne ménagea aucun effort: toutes formes d'action furent entreprises afin de retrouver leurs bien-aimés. En revanche, l'apitoiement, les faux fuyants et les promesses des responsables n'étaient que de mensonges, et se heurtaient à la volonté des forces qui, de fait, contrôlaient le pays pendant la guerre face à l'affaiblissement des autorités officielles.

Malgré la paix rétablie depuis 9 ans, les personnes enlevées ne sont pas revenues. Nous avons toujours déclaré et à haute voix que nous voulons la paix, nous en sommes assoiffés... notre slogan fut "Nous avons le droit de connaître leur sort". Mais les autorités ne donnerent point suite à nos revendications. Les instigateurs des enlèvements sont aujourd'hui les héros de la paix. Après avoir enlevé l'habit de guerre et adopté un tout nouveau masque, les voilà gardiens de la paix, craignant que les revendications de "Oum Ali" pour la libération de son fils, les pleurs de Leïla pour l'absence prolongée de Semaan, Semaan qui allait se fiancer et les questions permanentes de Ghassan concernant un père qui lui manque énormément - craignant donc que toute cette douleur vienne destabiliser "leur Paix".

En 1995, et sous notre pression et notre insistance, une loi monstrueuse a vu le jour. Elle porte le titre suivant "les principes à suivre pour confirmer le décès des personnes disparues". L'état a ainsi éludé toute responsabilité, en réduisant une cause qui concerne des milliers de personnes à de simples dossiers individuels... comme si les parents ne cherchent qu'à obtenir un petit bout de papier "un acte de décès".

L'état a de même ignoré toute différence entre le ravisseur et la personne enlevée. Nous avons refusé cette soi-disant solution.

Notre proposition pour une solution juste est la suivante:

1999 04 02 - 00016 - 2

-L'Etat cree une commission chargee d'enqueter sur le sort des personnes enlevees et disparues sur le territoire libanais entre le 26/2/1975 et le 13/10/1990(duree de la guerre).

-Par consequent et suite aux resultats de l'enquete,l'autorite executive agira pour liberer immediatement les personnes trouvees vivantes et declarera le deces de celles qui n'ont laisse aucune trace.

Comme d'habitude,notre petition dort encore dans les tiroirs des responsables ,et nous sommes en train de frapper aux portes des responsables actuels...en attendant qu'elles s'ouvrent un jour .

Au nom du Comite des parents
Des personnes enlevees et disparues
au Liban

Beyrouth le 2/4/ 1999.

Wadad Halwani.